



**FÉDÉRATION CANADIENNE  
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

*En affaires pour vos affaires.*

630 boul. René-Lévesque O., bureau 2880  
Montréal, (Québec) H3B 1S6

Le 4 octobre 2023

Monsieur Eric Girard  
Ministre des Finances  
390, boulevard Charest Est  
Québec (Québec) G1K 3H4

PAR COURRIEL

**Objet : Le fardeau des taxes sur la masse salariale au Québec et l'injustice fiscale pour les plus petites entreprises**

Monsieur le Ministre,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) comptant 97 000 membres au Canada, dont 21 000 au Québec. Ces entreprises opèrent dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec. Notre organisation est interpellée par tout ce qui touche au développement et à l'essor des PME.

Par la présente, nous désirons vous acheminer notre étude portant<sup>1</sup> sur les taxes associées à la masse salariale par province, publiée officiellement le 14 septembre dernier. La FCEI souhaite vous partager les faits saillants de cette étude, en mettant l'accent sur la situation spécifique au Québec.

Les résultats de notre analyse sont sans équivoque : les taxes sur la masse salariale du Québec sont les plus nombreuses (sept)<sup>2</sup> et les plus coûteuses dans l'ensemble du pays. Pour évaluer ce fardeau, la FCEI a utilisé les taux effectifs, basés sur un salaire de 50 000 \$ et une masse salariale de 2,5 millions de dollars. Le taux effectif des taxes sur la masse salariale au Québec atteint 13,3 % (6 632 \$)<sup>3</sup>, le plus élevé au Canada. Les employeurs québécois subissent ainsi une charge fiscale 30 % plus élevée que la moyenne nationale.

En 2023, au Canada, les taxes sur la masse salariale représentent 7,2 % du revenu disponible d'un travailleur moyen, à l'exception du Québec où le taux effectif est plus

---

<sup>1</sup> FCEI, Septembre 2023, Rapport, Le poids des taxes sur la masse salariale. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-09-poids-taxes-masse-salariale-fr-2.pdf>

<sup>2</sup> FCEI, Septembre 2023, Rapport, Le poids des taxes sur la masse salariale. Tableau 1, page 6, Taxes sur la masse salariale par province

<sup>3</sup> FCEI, Septembre 2023, Rapport, Le poids des taxes sur la masse salariale. Figure 6, page 10, Cotisation de l'employeur (\$) et taux correspondant des taxes sur la masse salariale (%) pour un salaire de 50 000 \$, par province, en 2023 (en date d'août 2023)

élevé, atteignant 7,7 %. Cela se traduit par des prélèvements de 3 858 \$, laissant un salaire de 46 142 \$ avant l'impôt sur le revenu<sup>4</sup>.

La plupart des taxes provinciales sur la masse salariale, y compris au Québec, ont été créées pour financer les soins de santé ou l'enseignement postsecondaire<sup>5</sup>. Bien que de nombreuses provinces imposent de telles taxes aux employeurs et prévoient une exemption, aucune d'entre elles n'ajuste son seuil en fonction de l'inflation annuelle ou de l'augmentation des salaires moyens par secteur. Par conséquent, le nombre d'entreprises assujetties à ces taxes augmente chaque année avec l'augmentation des salaires. La situation au Québec est encore pire que dans les autres provinces avec ce type de taxe, car aucune exemption n'est prévue pour les petites entreprises en ce qui concerne son Fonds des services de santé (FSS). Une fois de plus, le Québec se distingue en taxant davantage ses petites entreprises que ne le font les autres provinces du pays.

### **Déduction pour petite entreprise (DPE) : régler une fois pour toutes l'injustice fiscale unique au pays**

En plus des taxes sur la masse salariale, nous vous rappelons qu'il existe une grande injustice fiscale au Québec pour les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction : le taux d'imposition pour PME (appelé la DPE) leur est bloqué. Une PME québécoise admissible à la DPE est imposée à un taux de 3,2 %, par rapport au taux général de 11,5 %. Pour les secteurs mentionnés, les entreprises doivent rémunérer un total de 5 500 heures. En l'absence de cette condition, elles seront imposées au même taux que les grandes entreprises multinationales<sup>6</sup>. Dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit au Québec, perdre un employé pour certaines entreprises pourrait entraîner une augmentation d'impôt de 259 %. Cette politique fiscale injuste ne repose sur aucune logique.

Au Québec, le fardeau fiscal, composé de taxes et d'impôts, demeure une préoccupation majeure pour près de 42 % des propriétaires de PME<sup>7</sup>. De plus, le taux d'imposition réduit pour les PME au Québec (ou *taux PME*), est plus élevé que celui en vigueur dans huit autres provinces canadiennes. L'écart important entre les taxes sur la masse salariale du Québec et celles des autres provinces est une réelle préoccupation pour les dirigeants d'entreprise. Les employeurs du Québec portent un important fardeau supplémentaire par rapport à leurs homologues.

Nous tenons également à vous rappeler des résultats de notre étude portant sur les échanges interprovinciaux entre le Québec et l'Ontario que nous vous avons déjà acheminée. Selon cette dernière, les deux tiers des PME du Québec (64 %) et de l'Ontario (69 %) sont en faveur d'un même régime fiscal pour les PME des deux provinces. D'ailleurs, notre province voisine est composée d'un plus grand nombre de micro-entreprises que la

---

<sup>4</sup> FCEI, Septembre 2023, Rapport, Le poids des taxes sur la masse salariale. Figure 11, page 17, Coût cumulé des taxes sur la masse salariale

<sup>5</sup> FCEI, Septembre 2023, Rapport, Le poids des taxes sur la masse salariale. Figure 10, page 16, Taxes provinciales relatives à la santé et à l'éducation - Taux effectifs en fonction de la masse salariale, août 2023

<sup>6</sup> Revenu Québec, Calcul de l'impôt sur le revenu d'une société. Consultation en ligne :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/declaration-de-revenus-des-societes/calcul-de-limpot-sur-le-revenu-dune-societe/>

<sup>7</sup> FCEI, Votre voix – mai 2023. Nombre total de réponses : 2 664

nôtre, en effet, 59 % de leurs entreprises ont moins de cinq employés, comparativement à 53 % pour le Québec. En Ontario, il n'existe pas de politique fiscale qui soit plus lourde pour les petites entreprises que celle mise en place par votre gouvernement, laquelle bloque le taux d'impôt réduit pour petites entreprises pour les plus petites entreprises.

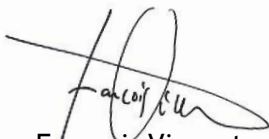
De plus, si leur fardeau fiscal était réduit, trois dirigeants de PME sur cinq privilégieraient l'augmentation de la rémunération de leurs employés (salaires, avantages sociaux, etc.), plus de la moitié investiraient dans l'innovation ou l'augmentation de la productivité et près d'un tiers en automatisation.<sup>8</sup> Ne pas taxer davantage les plus petites entreprises aiderait le Québec dans le virage de l'augmentation de la productivité et de l'augmentation des salaires des employés. Voilà de bonnes raisons d'agir dès maintenant.

Finalement, les taxes sur la masse salariale imposent plusieurs contraintes aux propriétaires d'entreprise, en augmentant leur charge financière et les obligeant à prendre des mesures pour la réduire, comme l'augmentation des prix, la diminution des bénéfices, la réduction des embauches, ou la baisse des salaires futurs de leurs employés.

En conséquence, la FCEI vous exhorte de mettre en application les mesures suivantes dans votre prochaine mise à jour et budget:

- Adopter un plan de réduction des taxes sur la masse salariale pour atteindre la moyenne canadienne.
- Uniformiser les taux du FSS pour que tous les secteurs d'activité soient soumis au même taux que celui appliqué aux secteurs primaire et manufacturier.
- Fixer un seuil d'exemption pour le FSS d'au moins 2,5 M\$ et l'indexer à l'inflation.
- Éliminer le critère des heures rémunérées qui limite l'accès à la DPE pour les plus petites entreprises opérant dans les secteurs des services et de la construction.
- Réduire le taux d'imposition de la DPE afin d'atteindre la moyenne nationale excluant le Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



François Vincent  
Vice-président, Québec

PJ : FCEI, Septembre 2023, Rapport, Le poids des taxes sur la masse salariale

CC : François Legault, premier ministre du Québec  
Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie  
Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie

<sup>8</sup> FCEI, Sondage Omnibus du Québec, Mai 2023, du 20 avril au 31 mai 2023, et sondage Votre voix - Juillet 2023 du 6 au 25 juillet 2023, résultats finaux combinés, n = 792, marge d'erreur + 3,5 %, 19 fois sur 20